

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 727

Artikel: 6ème Journée des femmes Neuchâteloises

Autor: Centa, E. di

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

certains d'entre eux, comme, par exemple, le club du sucre. Très sommairement, comme l'a fait M. Muggli, nous essayerons de donner une vue d'ensemble sur l'état actuel de la production mondiale.

En ce qui concerne les céréales, on ne pourra jamais assez mesurer les conséquences que les grèves américaines ont eues; les déchargements et les transports étant devenus très difficiles, des tonnes de céréales ont dû passer par les distilleries. Songez que l'Amérique n'arrive plus, déjà, à remplir ses obligations, les besoins ayant considérablement augmenté : bien des pays, tels que la Roumanie, les Indes, alors qu'ils exportaient, ou, du moins, n'importaient pas de céréales avant la guerre, ont fortement fait monter la demande. De ce fait, les grèves américaines dans les industries de base telles que charbon, acier, etc., n'ont pas gardé uniquement un caractère national, mais bien pris une signification mondiale.

D. L. (à suivre)

A Lausanne, on n'a pas oublié la

Journée internationale des femmes pour la paix.

le vendredi 7 mars.

Lors de la séance présidée par Mme Ad. Jeannet, on entendit parler Mmes Claire Buenzod, Lise Céresole, M. Vaucher-Liegne, Erica Carrard, Simone Hauer, Berthe Vuillemin.

Des artistes, Mmes Magda Lavanchy, violoniste, Andrée Fectis, pianiste, Camille Fourrier, M. Hughes Cuénod, prétaient leur gracieux concours à cette manifestation qui se déroula dans la Salle des XXII cantons.

Féminisme valaisan

La conférence que Mme Poinso-Chapuis, de Marseille, a faite à Sion, le 21 février, a provoqué dans la presse valaisane un renouveau de polémique autour du suffrage féminin.

Et — phénomène curieux — la vue d'une femme députée semble avoir déchaîné certains instincts antiféministes plus fortement que ne l'avait fait le dépôt d'une motion au Grand Conseil et les votations intervenues dans différents cantons suisses. Rien ne vaut l'évidence du fait accompli.

Par un hasard dû aux rigueurs de la saison, une seconde polémique s'est greffée sur cette première : celle au sujet des femmes vêtues de pantalons. Le radotage de certains journalistes valaisans n'a pas manqué d'être frappé par la coïncidence entre les deux événements.

Pensez, donc, l'homme, se voyant privé de son monopole du pantalon, ne peut y voir qu'un funeste présage pour la privation prochaine de son monopole politique ! Et voilà les pondeurs de « Billets » partis en guerre contre les pantalons des femmes, précurseurs de l'immoralité, du suffrage féminin, du divorce, de la dénatalité, etc., etc. C'est tout juste si la grippe et la peste ne viennent pas de là.

Il y eut, au moyen âge, de doctes tho-

mistes qui expliquaient l'existence de la femme par une agglomération de mauvaises vapeurs dans l'air. Quand on collectionnera, une fois, toutes les bêtises qui ont été dites à notre sujet, on n'oubliera pas, à côté de cette perle de la philosophie médiévale, l'éluocration de ce penseur qui prétendait, dans la « Patrie Valaisane » du 25 février, que la féministe logique ferait « faire » ses enfants par sa bonne !!! Il faut vraiment que l'antiféminisme soit à bout de force pour prôner des bêtises aussi colossales.

En dehors de cette polémique de bas étage, le féminisme valaisan a enregistré un succès réel et massif : Mme Iris de Roten, la première avocate en Valais, a débuté dans le barreau valaisan en plaidant le cas tragique d'un jeune homme qui, le printemps dernier, avait été au centre d'une mystérieuse affaire de tentative de meurtre et de plusieurs vols par effraction dans le Bois de Finges, affaire qui avait tenu en haleine la police et les journalistes du canton.

La défense de Mme Iris de Roten semble avoir été très efficace puisque l'accusé a été mis en liberté immédiatement.

Une telle efficacité féminine ne manquera pas de faire sur l'opinion publique plus d'impression que les aboiements des antiféministes excités.

I. de R.



DE-CL, DE-LA

Inauguration du musée des suffragettes.

Le 6 février 1947, les Anglaises ont célébré le 29ème anniversaire du suffrage féminin dans leur pays par l'inauguration d'un musée permanent de l'époque héroïque où elles réclamaient l'égalité politique. Les organisatrices ont réussi à grouper une collection unique de souvenirs ayant appartenu aux militantes suffragistes, reliques des jours d'emprisonnement, médailles, portraits, photographies, etc. Au cours de l'un des discours qui furent prononcés à cette occasion, Lady Pethik Laurence de Peaslake, releva le fait que, durant ces années de lutte, les militantes ne blessèrent jamais aucun de leurs adversaires.

Ceux qui leur reprochent de regrettables excès doivent donc admettre qu'elles gardaient la maîtrise de leurs réflexes.

Parlement de jeunesse.

L'assemblée inaugure du Parlement de jeunesse genevois a eu lieu vendredi soir 7 mars dans la Salle du Grand Conseil. Des délégués des divers groupements de jeunesse travaillaient depuis des mois à l'élaboration des statuts. Cette assemblée détient deux grands priviléges : ses membres ont, obligatoirement, moins de trente ans et ils ne sont pas obligatoirement du sexe masculin ! Espérons qu'elle tirera parti de ses avantages.

IN MEMORIAM

Dr. William Waldvogel

Les féministes de « La Neuveville » viennent de perdre un ami fidèle de leur cause, le Dr W. Waldvogel. Celui-ci fut un des membres fondateurs de leur section et il faisait encore partie du comité actuel.

Les partisans masculins du suffrage des femmes ne sont pas assez nombreux, mais, si la quantité fait défaut, ils l'emportent généralement par leurs qualités, ce dont nous ne sommes pas peu fiers. Le Dr Waldvogel était de ceux-ci. Il avait été d'abord professeur à l'Ecole supérieure de Commerce de la Neuveville, puis il fut appelé aux fonctions de directeur de cet établissement qui perd en lui un chef de grande valeur scientifique, intellectuelle et morale.

Il défendait toutes les bonnes causes, se sacrifiait à la jeunesse, notamment au mouvement éclairant et, son départ prématûr, à 60 ans, est, dans sa cité, un deuil public.

Que sa sœur, Mademoiselle Clara Waldvogel, une collaboratrice et un des surs appuis de notre journal, trouve ici l'expression de notre profonde sympathie et de nos regrets pour une perte qui atteint tous ceux qui partagent nos idées.

I. de R.

La Maison d'Ollon.

La Maison de vacances d'Ollon (fondation Antonie Cossy), qui reçoit, durant toute l'année, à des conditions très avantageuses, des femmes ayant besoin de repos, a eu son assemblée générale à Lausanne, sous la présidence de Mme A. Quinché, avocate. L'exercice se termine par un très petit bénéfice. La fondation rend de bons services ; une centaine de femmes en ont bénéficié pendant ce dernier exercice.

Nos Pénautes.

« Nos Pénautes », à Pully, est une maison qui reçoit à très bon compte des institutrices âgées, isolées, sans ressources. Cette œuvre si utile a été fondée, il y a 25 ans, par Mme Ch. Delhorbe, qui alla courageusement de l'avant avec un capital de cinquante centimes ; à la fin de l'année, elle avait récolté plus de 24 000 frs. ; une jolie villa fut achetée à Pully ; elle s'ouvrit le 1er février 1922 et dès lors a hébergé de nombreuses femmes qui y terminent leurs jours bien soignées et dans la dignité.

Ces 25 ans d'activité ont été célébrés, le 8 mars, sous la présidence de Mme d'Okolski (Pully). Une des pensionnaires, témoin de la fondation de l'œuvre, aujourd'hui nonagénaire, Mme Steiner, avec coquetterie et une incroyable jeunesse physique et intellectuelle, a rappelé comment fut fondée la maison et comment elle s'est développée. Pour que « Nos Pénautes » poursuivent leur belle tâche, il leur faut de nombreux amis, des souscripteurs, des donateurs.

M. Ch. Besson, syndic de Pully, qui apporte au comité des appuis moraux et matériels, n'en revenait pas du courage, de la confiance, du dévouement apportés par les initiatrices. Mais oui, Monsieur, les femmes savent créer, organiser, durer. On peut leur faire confiance et on pourra, en hauts lieux, faire davantage appel à leurs qualités, à leur dévouement, à leur savoir-faire.

S. B.

Les femmes dans la vie publique australienne

L'Australie a reconnu rapidement le rôle que les femmes jouent dans l'organisation de la nation. Les femmes des premiers colons ne traavaillaient pas seulement aux côtés de leur mari, mais elles faisaient campagne pour obtenir de meilleures conditions d'existence pour leur propre sexe.

Elles s'y sont si habilement prises qu'elles ont reçu le droit de vote en 1901 déjà (Australie du Sud, en 1894, un an après les femmes de la Nouvelle-Zélande, les premières dans le monde).

Des pionnières aux mobilisées de la guerre.

Une des plus connues de celles qui réclament le suffrage féminin à l'origine est Caroline Chisholm. Elle commença à lutter en 1840 déjà ; on la nommait « le second Moïse, en bonnet et en châle ». Elle se consacrait à aider amicalement

les jeunes immigrantes et conduisait les caravanes qui se mettaient en route pour les fermes éloignées dans l'intérieur.

Les Australiennes considéraient le droit de vote comme leur arme naturelle pour lutter contre les mauvaises conditions de travail et les lois injustes à leur égard. Elles obtinrent, en 1899 déjà, une diminution des heures de travail dans les magasins et les fabriques, ce fut un soulagement pour des milliers d'entre elles. Cet acte préliminaire fut complété en 1930 par une loi sur le commerce et les fabriques qui stipule la présence obligatoire d'inspectrices dans les fabriques et qui exige des sièges pour toutes les femmes employées.

L'Australienne d'aujourd'hui, une citoyenne pleine d'assurance, d'intelligence et d'esprit public, considère comme naturelle son égalité politique et professionnelle avec l'homme et elle est jalouse de sa dignité de femme et de maîtresse de maison.

La grande majorité d'entre elles apprécie pleinement la valeur de la famille et elle se consacre de tout cœur à l'organisation de son home. Elle est une bonne camarade aussi pour son mari, partageant ses intérêts et ses responsabilités.

Ce n'est pas seulement la maîtresse de maison qui, individuellement, réclame un maximum de considération pour la vie du foyer, mais les associations qui comptent plus de 200 000 membres et qui se consacrent à l'amélioration des conditions de la femme au foyer. Des intérêts communs ont groupé ces femmes en une vaste organisation qui exerce une forte influence dans tout le continent.

Des campagnes réussies ont été lancées contre les prix exagérés et le manque d'aide pour les

mères de famille. Elles ont aussi dressé des listes de fournisseurs convaincus d'avoir trop profité d'avoir vendu de la marchandise d'une qualité inférieure.

Certains avantages financiers sont consentis aux membres sous forme d'escroades dans les magasins patentes, ou par des arrangements pour la distribution directe de lait, de crème et de fruits du producteur au consommateur.

Pendant la guerre, on avait dû, par suite du manque de main-d'œuvre, supprimer les livraisons à domicile, mais après la guerre, les Associations de maîtresses de maison obligèrent le gouvernement à lever cette interdiction que plus d'un commerçant aurait voulu voir rester en vigueur, se souciant peu de revenir aux conditions d'avant-guerre. L'Association d'un faubourg de Sydney entra alors en action, elle convoqua un meeting qui rassembla plus de 500 femmes et qui délegua une députation féminine auprès du maire et du président du syndicat des fruits et légumes, elles obtinrent satisfaction.

Dans chaque Etat, il y a un comité de la santé dépendant de l'Association des maîtresses de maison, ainsi qu'un comité du logement, tous deux adressant des suggestions à la commission officielle du logement ; les femmes interviewent ainsi, soit dans l'élaboration des plans d'ameublement, soit dans les projets d'aménagements intérieurs. Par exemple, elles considèrent que les frigidaires ne sont pas un luxe et elles en réclament dans les maisons d'après-guerre.

Le journal mensuel de ces associations contribue à l'éducation féminine par des articles sur l'économie domestique, les régimes, la culture physique, etc.

A travers les Sociétés

Echo de nos gymnastes-dames

La grande famille des dames gymnastesalue les lectrices et lecteurs du « Mouvement Féministe ». Elle est heureuse de venir se présenter, se faire connaître, se faire aimer.

Une grande famille, disons-nous... C'est une fraction de la forte Association nationale des Sociétés de Femmes suisses, au Secrétariat de laquelle elle paie annuellement sa contribution. Oui, l'Association suisse de Gymnastique féminine (A.S.G.F.) est membre depuis quelques années déjà de cette Association nationale. Elle réunit plus de 38 000 membres, dont 18 000 sont dites actives. L'association fédérale est constituée par l'Union de groupements cantonaux ou régionaux. C'est l'Association cantonale de Zurich qui est en tête avec 8000 adhérents. Nos cantons romands forment chacun une association, dont l'effectif global atteint quelque 4000 membres. Vaud et Genève alignent respectivement 1000 et 1500 gymnastes.

Un comité central administre ce groupement fondé en 1908. La présidence centrale appartient depuis l'an passé à une femme : Mme Marie Willmann, institutrice à Kriens. La préparation des dirigeants (moniteurs et monitrices) des 980 sociétés existantes est du ressort d'une Commission technique : M. Jacob Stüss, instituteur à Brougg, la présente.

Chacune des associations cantonales a son administration propre, tout en demeurant sous le contrôle et la haute direction de l'autorité centrale qui a inscrit à l'article premier de ses statuts ce but : « augmenter la force physique chez les personnes du sexe féminin par l'encouragement et la propagation des exercices physiques ». Et nous avons le devoir de dire que depuis la fondation, ses chefs ont œuvré avec enthousiasme, avec fermeté, avec cœur à en tracer les voies. Lentement, mais sûrement, la cause avance.

De nombreuses manifestations ont déjà prouvé à la masse du peuple que les effectifs augmentent, qu'une activité méritoire se fait partout dans les sections de gymnastique pour que la femme suisse maintienne force, souplesse et belle santé en son corps. Un grand rassemblement des gymnastes féminins se prépare à Berne les 12 et 13 juillet 1947. Puisse-t-il être entouré de l'intérêt, de la sympathie et de l'estime que méritent organisateurs, techniciens, gymnastes, depuis des mois déjà à la tâche pour préparer ces importantes journées.

Alf. P.

6ème Journée des Femmes Neuchâteloises

Le dimanche 9 mars, les Neuchâteloises répondent nombreuses à l'invitation qui leur était adressée par les sociétés féminines du chef-lieu. Précédée des services religieux habituels, la journée, présidée par Mme Clerc, fut officiellement ouverte par M. G. Béguin président du Conseil communal de Neuchâtel, qui apporta les vœux et les souhaits des autorités pour une bonne et fructueuse collaboration.

Les femmes de la campagne

Les fermières ont, en Australie, autant de pouvoir que leurs sœurs des villes. Elles sont les descendantes des courageux colons qui ont légué à leurs petites-filles un esprit d'endurance et d'initiative qui se manifeste encore aujourd'hui.

L'association des femmes de la campagne qui se ramifie dans tous les états et dont les membres forment une masse imposante, s'occupe avant tout de questions de santé et d'éducation. Elle a organisé un service d'ambulances pour les districts isolés, des hôpitaux de campagne et des homes de vacances économiques au bord de la mer.

En collaboration avec le Département de l'Education, on a ouvert des « hostels » dans les villes de province pour les élèves venant de fermes très éloignées. Des autobus se chargent de ceux qu'on peut aller querrir quotidiennement.

Les femmes dans les professions.

Durant les années de guerre, le statut des Australiennes s'est rapidement amélioré, à mesure qu'elles endossaient les charges généralement supportées par les hommes. Plus de 800 000 d'entre elles (sur une population de 8 millions d'habitants) furent occupées, pendant les hostilités, dans les services civils ou militaires.

Elles ont assumé toutes les tâches, même celles qui leur étaient jusques les interdites. Ainsi, dans l'industrie des avions, elles ne furent pas seulement manœuvreuses, mais ouvrières qualifiées.

Elles conduisirent les tramways, les taxis, devinrent porte-faix, exécutèrent tous les travaux de la ferme et, à l'armée, collaborèrent à tous les services, excepté au combat proprement dit : elles armèrent les canons sur les batteries de la côte, composaient les services médicaux dans



En termes charmants, il reprocha aux dames de Neuchâtel leur cruauté d'obliger, chaque année, un représentant masculin à ouvrir solennellement cette assemblée ! Il souhaite que, très bientôt, une déléguée ouvre de prochaines « journées d'hommes ». Cette suggestion féministe est vivement applaudie. L'émancipation de la femme, dit M. Béguin, ne signifie pas asservissement de l'homme, mais libération de la femme de la tutelle que l'homme exerce sur elle.

Il faut que la femme veuille elle-même cette émancipation, elle tient son sort entre ses mains, elle doit prendre conscience d'elle-même, avoir foi en sa destinée et ne pas tout attendre de l'homme, le bon et le pire; elle doit savoir dire à son mari, à ses fils, à son employeur : C'est ainsi que les choses sont et doivent être.

Nous constatons chaque année, lors de cette journée, que la note féministe est toujours donnée par les hommes, ce qui est fort réjouissant.

Un intermède musical de toute beauté, offert par le Conservatoire de Neuchâtel, emporta sur les ailes de l'harmonie et du rire les auditrices qui oublieront, pour un moment, les graves sujets qu'elles attendaient. M. Robert Dottrens, directeur d'Ecoles à Genève, parla avec compétence de l'Art de préparer nos enfants à la vie. Il engagea les auditrices à suivre le conseil de M.



Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

Liste d'ouvrages nouveaux :
ICHA compris
*** Un violon parle. Souvenirs de Jacques Thibaud . . Fr. 6,50
R. DUMESNIL. La musique en France entre les deux guerres (1919-1939) . . 6,50
St. ZWEIG. Castellio contre Calvin . . 8,60
*** L'esprit européen (les Rencontres internationales de Genève) 15,—
A. BLUM. Le Louvre, du Palais au Musée 8,—
LEGONTE DU NOUY. La dignité humaine 12,80
chez
NAVILLE & Cie
Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions

L'est et en Nouvelle-Guinée.

Avant la guerre, les salaires féminins dépassaient à peine la moitié des salaires masculins (54%). Mais pendant la guerre, tout changea, pour une production égale, le taux passa à 80% et même à 100%. Ce résultat fut atteint grâce aux efforts du Conseil des Femmes pour le Travail de guerre, regroupement volontaire formé pour défendre les intérêts féminins dans l'industrie et au service, et dont l'inspiration fut Miss Nerida Cohen, diplômée en droit de l'Université de Sydney et l'une des avocates les plus en vue. Cependant, les soldes militaires féminines furent toujours inférieures d'un tiers à celles des hommes.

Organisations féminines

L'état de guerre étant exceptionnel, les résultats obtenus à la faveur des circonstances, doivent être maintenus par des organisations permanentes dont la plus importante est la Fédération australienne des électriques. Cette fédération présidée par Miss Ruby Rich, insiste auprès du gouvernement pour faire passer une loi accordant l'égalité économique aux deux sexes. Elle est alliée dans cette campagne avec l'Union des Associations féminines (présidente Mrs. Street), elles espèrent obtenir la réalisation des principes de leur charte des femmes.

Salaire des mères de famille.

L'une des premières résolutions vise à donner l'indépendance économique à celles qui travaillent dans leur ménage. La besogne ménagère mérite comme les autres, une rémunération, mais, l'opinion est si divisée sur ce sujet que les progrès des organisations féminines sont lents.

Béguin : abandonner leur complexe d'infériorité en ce qui concerne la vie publique. Par contre, lui-même conseille aux mères, d'abandonner leur complexe de supériorité concernant l'éducation des enfants. Rien n'est plus difficile que d'être mère et père, ceci s'apprend laborieusement.

Pour les parents, former les enfants, les préparer à la vie, c'est les faire obéir, les retenir auprès de soi. Cette formation va de la naissance à 20 ans, puis l'enfant est jeté dans la vie, même s'il ne sait pas se diriger seul. La forme doit être différente : Eduquer un enfant

c'est le détacher de soi, l'éduquer c'est en faire un être libre, développer en lui le sens de la responsabilité.

L'erreur des parents consiste à vouloir préparer les enfants d'après leur conception périmee, il faut les éduquer pour la vie de demain, non pour celle d'hier. Les parents conscients ne peuvent désirer façonner leurs enfants sur leur propre modèle. Les moyens d'éducation d'autrefois ne sont plus valables; le mot d'ordre était : obéir et se taire. Il faut donner à l'enfant une plus grande marge d'activité, le conseiller, non

imposer. Plus tôt nous lui lâcherons la bride, plus tôt il prendra ses responsabilités. Nous ne pouvons prétendre avoir des enfants meilleurs que nous, la contagion de l'exemple est la meilleure éducation. Ne demandons à nos enfants que ce qu'ils peuvent donner. Suivons l'exemple des parents anglais, qui considèrent pas que leurs enfants leur appartiennent. On n'élève pas un homme en le contrignant, mais en le laissant libre..

Madame Jeannet-Nicolet apporte le salut de l'Alliance et parle des responsabilités de la femme qui sont multiples, dans tous les domaines de la vie d'épouse, de mère, de citoyenne, de femme seule. Elle doit être éduquée pour être consciente de toutes ses responsabilités. Sa fonction est de civiliser l'homme. Qu'elle soit mère ou non, elle a toujours un ministère d'amour à remplir. C'est pourquoi le célibat de quelques femmes d'élites est toujours un bienfait pour l'humanité.

La femme est citoyenne dans le monde presque entier (sauf en Suisse) espérons qu'elle le sera bientôt chez nous afin que son influence civilisatrice se fasse de plus en plus sentir dans notre pays.

La responsabilité de la femme suisse est grande vis-à-vis de l'A.V.S., elle peut dès maintenant préparer l'opinion; 249 000 femmes de plus que d'hommes sont intéressées à ce que l'A.V.S. soit adoptée. On espère que, pour cette occasion, les femmes seront consultées, une commission traîve dans ce but.

Mme Jeannet parle encore des résolutions, touchant à la protection de la jeunesse, adoptées au Congrès de Zurich, de la réussite de ce Congrès qui boucle par un bon. Elle énumère les grandes responsabilités des femmes pour l'instauration de la paix. Une commission pour la paix désire que la Suisse fasse partie de l'O.N.U. en conservant son indépendance.

Toutes les questions éducatives, morales, spirituelles sont du domaine des responsabilités des femmes. La mère est la première et la dernière éducatrice de l'enfant.

M. Charly Guyot dans une langue toute de charme, suit captiver l'auditoire et lui faire revivre la magie des contes de Perrault, d'Anderson, de la comtesse de Séguin : tous les récits qui enchantent notre enfance. Il récrera, pour toutes, l'atmosphère de rêve, de féerie qui nous berça autrefois. Il nous apprît que les contes de Perrault fêtent cette année leur 250ème anniversaire. Il conclut en disant, avec Shakespeare, que nous sommes faits de la même étoffe que nos rêves.

Au moment de se séparer, le vœu fut émis que la prochaine journée ait lieu à la Chaux-de-Fonds. Plusieurs participants le regrettent, Neuchâtel étant plus central et plus accessible.

E. de Centa.

Cours d'éducation civique

Le mardi 4 février, Maître Julien Lescaze présentait à ses auditeurs *La législation sociale en Suisse*. Elle est de date récente et ce sont les réclamations incessantes des syndicats de travailleurs qui en ont provoqué la naissance. En fait, c'est l'initiative individuelle qui est toujours à la base, mais une fois qu'une expérience a été pratiquée dans un secteur restreint, on s'efforce d'en généraliser l'application par l'élaboration et la promulgation d'une loi.

Les principales lois fédérales sociales sont la loi sur les fabriques (1898), les lois rendant

Conseil national des femmes.
Ce conseil fut institué pour discuter les problèmes nationaux intéressant la population féminine. En 1939, il créa le service volontaire qui forma des milliers d'infirmières et d'auxiliaires civiles, parmi lesquelles le gouvernement recruta le personnel dont il eut besoin ensuite.

Pour remédier à la pénurie d'aide ménagère, pendant la guerre, le conseil organisa aussi un service d'assistantes familiales qu'on envoyait dans les familles où leur intervention était indispensable. Ce service fut reconnu d'utilité publique et subventionné par le gouvernement.

Le Conseil a aussi entrepris des réformes légales et il s'est attaqué notamment au problème de la nationalité de la femme mariée. Jadis, une Australienne qui épousait un étranger devenait automatiquement étrangère, aujourd'hui, elle peut garder sa nationalité britannique, si elle préfère.

Afin d'améliorer le statut de la femme, le Conseil s'efforce de relever le standard de vie de la communauté entière et, pour cela, il s'attache surtout aux problèmes sociaux.

Avec un sens nouveau de leur pouvoir et de leur responsabilité, les Australiennes s'unissent pour reconstruire un monde où les femmes joueraient un rôle plus important qu'avant. Elles ne cherchent pas seulement les progrès de leur communauté nationale, mais elles voudraient étendre leur influence sur le plan international afin d'assurer une paix durable entre les nations.

Femmes Australiennes au Parlement.

Ce fut en 1943 que les deux premières députées furent élues au Parlement fédéral : Dame Enid Lyons, libérale, à la Chambre des re-

présentants, et Miss Dorothy Tangney, travailliste, au Sénat. Ses élections se renouvellent tous les trois ans, elles ont toutes deux été réélues, mais cette fois-ci, elles ont encore deux collègues : Miss Doris Blackburn (travailliste) et Miss Annabelle Rankin.

Après cette longue période de 42 ans où aucune femme n'avait réussi à gagner un siège au Parlement, il est encourageant de voir que quatre candidates en sont maintenant membres qualifiées. Miss Vida Goldstein qui était déjà candidate en 1903 s'occupe encore activement de questions politiques et sociales.

La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont été des pionniers du suffrage féminin dans l'empire britannique, mais les femmes ont dû travailler dur pour parvenir à ce résultat.

Aux dernières élections il y avait treize candidates, quatre seulement étaient soutenues par un parti officiel et trois réussirent. La seule candidate indépendante qui fut élue, c'est Mrs Doris Blackburn, la « veuve d'un député travailliste », membre du parlement pendant de longues années.

Voici le total des Australiennes députées non pas dans le gouvernement fédéral mais dans les divers états :

Nilles Galles du Sud	6	Chambre	4	Sénat	2
Victoria	3	»	3	»	0
Queensland	2	»	0	»	2
Australie Ouest	1	»	1	»	0
Tasmanie	1	»	1	»	0
Australie du Sud, pas de candidate.					

(d'après la *Women's International News*)

Mesdames !
Vous serez coiffées tel qu'il vous plaira au

Salon de coiffure Robert
spécialiste
PERMANENTES - TEINTURES
BOURG-DE-FOUR 36 Téléphone 4.14.86

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité et Elegance
5% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

BAECHLER
teint tout, nettoie tout!

HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR
Confort - Belle situation - Jardin